



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 février 2020

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique Forum régional africain pour le développement durable Sixième session

Victoria Falls (Zimbabwe), 24-27 février 2020
Point 9 de l'ordre du jour*
Examen et adoption des messages clefs

Projet de résumé et messages clefs de la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable

I. Introduction

1. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Gouvernement zimbabwéen, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le système des Nations Unies, ont organisé la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable à Victoria Falls (Zimbabwe), du 24 au 27 février 2020.¹
2. Le Forum régional a réuni plus de [2 000] participants, notamment des ministres et des représentants de haut niveau des gouvernements de (nombre) États Membres de la CEA, d'organes intergouvernementaux, d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, et d'autres organisations internationales, de grands groupes et autres parties prenantes.
3. La section VI contient un résumé des délibérations, y compris des présentations et des messages clefs émanant du Forum régional.

II. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)

4. La séance a été animée par le Directeur du Centre africain pour la statistique (CAS) de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), M. Oliver Chinganya.

* ECA/RFSD/2020/1.

¹ Au nombre des entités du système des Nations Unies partenaires, on peut citer : le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des volontaires des Nations Unies, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme et le Programme alimentaire mondial [à compléter].



5. La Secrétaire exécutive de la CEA, M^{me} Vera Songwe, a déclaré que l'Afrique avait tout ce dont elle avait besoin pour réussir à s'assurer un développement durable, mais n'avait pas encore pu le faire en dépit des progrès accomplis dans certains domaines. Les obstacles étaient nombreux, notamment les changements climatiques, les maladies et les défis liés au commerce, mais l'Afrique pourrait les surmonter si les pays travaillaient ensemble. En 2018, l'économie du Zimbabwe avait connu un taux de croissance de 6,2 %, surtout grâce au barrage de Kariba. Par la suite, elle s'était contractée à cause des cyclones Idai et Kenneth. La Secrétaire exécutive a relevé avec un plaisir particulier que les jeunes du Zimbabwe avaient élaboré des solutions permettant d'assurer le développement et la croissance durable dans l'avenir. Les jeunes Africains avaient besoin de 13 millions d'emplois par an. Ces emplois devraient être créés par les entreprises et par le développement du secteur privé. Telle un aigle s'envolant dans un grondement de tonnerre et de fumée, l'Afrique était prête à prendre son essor grâce à sa population jeune et active.

6. L'Ambassadeur du Zimbabwe pour le climat, M. Nkosilati Nwatitu, a souligné les effets négatifs des changements climatiques sur l'environnement, notant que l'absence de pluies avait réduit le niveau d'eau des chutes Victoria. Des millions de jeunes subissaient les effets des changements climatiques. L'orateur a invité les gouvernements africains à lutter contre les changements climatiques pour protéger l'environnement. Les jeunes devaient jouer un rôle dans les plans nationaux de développement. Il convenait d'encourager les pays à les mettre en première ligne.

7. La Présidente sortante du Bureau, M^{me} Nezha El Ouafi, a souligné que les pays africains avaient fait des progrès considérables, mais insuffisants, dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Les pays avaient inclus le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans leurs cadres de développement nationaux, mais le principal problème à résoudre restait la mobilisation des fonds nécessaires pour financer la mise en œuvre des deux programmes. Il fallait dès lors déployer des efforts concertés pour mobiliser de l'aide au niveau mondial en faveur des pays les plus démunis. À sa cinquante-deuxième session, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA avait reconnu qu'il était de la plus haute importance de renforcer les politiques budgétaires en vue d'augmenter les recettes publiques de 12 à 20 % du produit intérieur brut (PIB). Les technologies numériques restaient essentielles non seulement pour améliorer le recouvrement des recettes, mais aussi pour rendre leur emploi et leur gestion plus rationnels et plus transparents et faire en sorte qu'elles soient réparties de façon plus appropriée. La coopération Sud-Sud était un autre élément clef pour atteindre les objectifs de développement durable dans les régions. Le Maroc avait élaboré une stratégie nationale de développement durable qui servait de cadre de référence pour la mise en œuvre des objectifs. Un système numérique avait été mis en place pour assurer le suivi régulier de la mise en œuvre de cette stratégie.

8. Le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, M. Kwesi Quartey, a fait observer qu'il était prioritaire pour l'Afrique de tenir l'engagement de « faire taire les armes » afin de créer un environnement propice à la croissance et à la stabilité macroéconomiques. La prospérité, l'inclusion et l'engagement de ne pas faire de laissés pour compte n'étaient pas réalisables sans la paix, la sécurité et la stabilité. Selon les données disponibles, les progrès en matière de développement durable étaient mitigés et inégaux : les taux de pauvreté étaient en baisse et des progrès avaient été enregistrés dans la réduction de la pauvreté, la santé et l'alphabétisation. Des progrès avaient également été réalisés en matière d'égalité des sexes, mais ils n'étaient pas suffisants. Dans le même temps, la forte croissance démographique, le manque d'accès à des emplois décents, à l'éducation et aux soins de santé, les inégalités et le manque de données persistaient. Les femmes, les jeunes filles et les jeunes gens continuaient d'être laissés de côté. Grâce à un cadre récemment adopté, l'Union africaine avait mis en place avec les Nations Unies une démarche commune pour renforcer la mise en œuvre, l'examen, l'établissement de

rapports et la mobilisation des ressources s'agissant du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Les administrateurs publics avaient la responsabilité de traduire en mesures administratives les ambitions définies dans les programmes de développement mondiaux et régionaux, en considérant l'éducation, la science et la technologie comme des priorités absolues. Le Forum régional était l'occasion de renforcer la mise en œuvre conjointe, le suivi et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des deux programmes de développement.

9. La Vice-Secrétaire générale de l'ONU, M^{me} Amina J. Mohammed, a salué les progrès notables qui avaient été réalisés en Afrique, en particulier en termes de croissance économique et de réduction de la pauvreté. Cependant, compte tenu des nombreux défis qui subsistaient, le continent n'était pas en mesure de réaliser les objectifs de développement durable. Le système des Nations Unies pour le développement allait se concentrer, au cours de la Décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable, sur l'accélération du rythme et la mise à l'échelle des progrès, en se servant des forums régionaux pour le développement durable comme base. Les équipes de pays des Nations Unies nouvelle génération et le repositionnement régional du système de développement, en coopération avec l'Union africaine, pouvaient fournir de nouvelles plateformes plus solidaires pour l'appui intégré aux États membres, renforçant ainsi la coordination, la mobilisation des ressources, la transparence et la gestion axée sur les résultats, ainsi que le cadrage efficace des enjeux régionaux lors des forums régionaux. Cependant, au vu des énormes souffrances humaines causées par les changements climatiques, la faim et le terrorisme, la réussite n'était possible que si les États membres intégraient le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans leurs plans nationaux de développement et adoptaient les cadres nationaux de financement adéquats. Tous les secteurs de la société, y compris le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires, les autorités locales et les jeunes, devaient désormais passer aux actes. Une participation accrue et une meilleure appropriation par le public du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 étaient nécessaires, les jeunes étant les moteurs du changement. À la lumière de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et de l'impulsion donnée pour faire taire les armes, on voyait bien que l'Afrique avait les compétences, le leadership, l'optimisme et la créativité nécessaires pour réaliser son plein potentiel.

10. Le Ministre zimbabwéen de la fonction publique, du travail et de la protection sociale, M. Paul Mavina, a déclaré que les menaces qui pesaient sur le développement durable faisaient que tous devaient partager leurs expériences afin d'établir une vision et un cadre de mise en œuvre communs. Le Zimbabwe avait veillé à ce que son plan national de développement prenne en compte les objectifs de développement durable et il avait mis en place une unité au sein du Cabinet du Président chargée d'en assurer la coordination. Un effort avait été fait pour intégrer les objectifs dans les initiatives de développement locales et provinciales. Tous les objectifs étaient interconnectés, c'est pourquoi le développement social et économique devait être exhaustif et inclure les réformes législatives. Au Zimbabwe, le déficit de financement était important, mais l'investissement dans l'agriculture intelligente était un bon point de départ pour lutter contre la faim et l'extrême pauvreté.

11. Le Président du Zimbabwe, M. Emmerson Dambudzo Mnangagwa, a souligné que le Forum régional était l'occasion d'examiner les progrès accomplis au début de la Décennie d'action et de réalisations des Nations Unies en faveur du développement durable, reconnaissant le caractère interdépendant et indivisible des objectifs de développement durable et la nécessité de ne laisser aucun pays africain à la traîne. Le Zimbabwe mettait en œuvre l'Agenda 2063 et le Programme 2030, notamment en recentrant son budget national pour aligner les programmes des ministères sur des objectifs spécifiques de développement durable et en établissant un cadre de coordination et de mise en œuvre placé sous l'égide de l'entité chargée de la coordination technique de la coopération au sein du Cabinet du Président, avec le soutien des partenaires, du secteur privé et de la société civile. Les objectifs

avaient aussi été intégrés dans les initiatives de développement local afin de produire un impact au niveau des collectivités. Pour accélérer la réalisation de ces objectifs et la mise en œuvre de l'Agenda 2063, il faudrait retenir en priorité les domaines d'intervention suivants : projets transfrontaliers, filets de sécurité sociale et protection sociale face aux chocs persistants ; déficits de financement importants ; investissements dans l'agriculture et les chaînes de valeur associées ; exploitation efficace des ressources naturelles ; partenariats public-privé et participation du secteur privé ; autonomisation des petites et moyennes entreprises et du secteur informel ; égalité des sexes ; et technologie et innovation à la lumière de la quatrième révolution industrielle. La résilience climatique était une priorité essentielle, car le continent faisait face à aux graves conséquences des changements climatiques. Il était important de mettre en place des institutions solides, d'améliorer le niveau de vie et de lutter contre la corruption, qui freine le développement véritable. Des sources de données crédibles sont nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable, et la présentation de rapports les concernant. À cet égard, le soutien de la CEA dans la préparation des examens nationaux volontaires a été saluée. Le Président du Zimbabwe a également salué l'initiative des jeunes et s'est engagé à apporter un appui à leurs initiatives.

12. Pour atteindre les objectifs fixés, le Forum régional a organisé une table ronde de haut niveau sur les moyens permettant d'accélérer l'avènement d'une Afrique transformée et prospère grâce au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 au cours de la décennie 2020-2030 ; des présentations et des débats en plénière sur l'appui fourni et les progrès réalisés aux niveaux régional et sous-régional dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ; des tables rondes en plénière sur les examens nationaux et locaux volontaires et l'apprentissage par les pairs sur la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ; des tables rondes en plénière et séances parallèles sur l'examen approfondi, l'apprentissage par les pairs et la concertation sur les sous-thèmes du Forum régional ; des présentations et des débats sur le Forum 2020 sur la science, la technologie et l'innovation en Afrique, les grands groupes et autres parties prenantes et l'appui du système des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre des deux programmes.

13. On trouvera ci-après une synthèse des tendances et questions principales et des messages clefs, y compris des recommandations issues des présentations et des débats de la sixième session du Forum régional. Les messages clefs portent notamment sur les priorités, les options stratégiques et les recommandations de l'Afrique, pour accélérer la mise en œuvre à différents niveaux, et pour apporter une contribution collective de la région au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020.

III. Table ronde de haut niveau sur les moyens permettant d'accélérer l'avènement d'une Afrique transformée et prospère grâce au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 au cours de la période 2020-2030 (point 2 de l'ordre du jour)

A. Principales tendances et recommandations

14. Des progrès ont été réalisés sur certains indicateurs des objectifs de développement durable, en particulier dans le domaine de l'éducation. Cependant, les progrès de l'Afrique concernant d'autres indicateurs sociaux sont plus lents qu'ils ne devraient l'être. L'inégalité, qui a des incidences sur la sécurité et la paix, s'est à peine réduite. Il est donc urgent d'agir.

15. Il faudrait renforcer les mécanismes de financement par la mobilisation des ressources nationales, notamment en renforçant les capacités des gouvernements locaux.

16. Les stratégies et plans de développement nationaux devraient soutenir aussi bien le Programme 2030 que l'Agenda 2063, d'où la nécessité d'aligner les structures de mise en œuvre.
17. Étant donné la mise en place dans plusieurs États membres de systèmes de suivi et d'évaluation axés sur les résultats, tous les efforts devraient être faits pour développer les mécanismes de collecte de données.
18. Les jeunes devraient être associés à la conceptualisation, à la mise en œuvre et au suivi des efforts visant à accélérer la mise en œuvre des programmes en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, en tenant compte des possibilités offertes par la quatrième révolution industrielle. Les enfants et les jeunes africains devraient être dotés de compétences technologiques, comme dans les pays développés.
19. La proportion de femmes dans le monde scientifique était faible. Dans un monde en mutation rapide, il faudrait davantage de femmes dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.
20. Des États membres tels que l'Angola, le Cameroun et la Zambie ont intégré les objectifs de développement durable dans leur plan de développement national et aligné les modalités de mise en œuvre sur les cadres existants. Cependant, les pays devraient investir dans la désagrégation des données pour pouvoir mesurer les progrès accomplis.
21. Afin d'accélérer le rythme de mise en œuvre pour réaliser les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063, les participants sont convenus d'encourager la participation du secteur privé et d'exploiter les envois de fonds des diasporas.
22. Le Forum politique de haut niveau devrait être l'occasion de nouer des partenariats mondiaux pour aider à relever les défis auxquels l'Afrique était confrontée, et pas seulement de mettre en valeur les réalisations.

B. Messages clefs

23. À la lumière du débat, il a été convenu qu'en raison des déséquilibres historiques et environnementaux qu'elle avait connus, l'Afrique devait se faire entendre avec plus de force sur les ressources que la communauté mondiale devrait apporter pour assurer le développement durable. En outre, les effets des émissions de gaz à effet de serre (GES) étaient profondément ressentis en Afrique, alors que la contribution du continent à ces émissions était marginale. Par conséquent, les pays développés devraient prendre davantage de responsabilités en fonction de leurs émissions industrielles, conformément au principe du pollueur-payeur.
24. À la lumière du débat, les États membres devraient :
- a) Se concentrer sur la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local par le biais des structures de gouvernance locales ;
 - b) Exploiter les envois de fonds des diasporas pour financer les besoins sociaux, sanitaires et éducatifs des populations africaines ;
 - c) Adopter une approche de gestion axée sur les résultats combinée à un système de suivi et d'évaluation pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 ;
 - d) Entériner le processus d'élaboration d'un accord relatif à la concrétisation de la Zone de libre-échange continentale africaine en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063 grâce au développement d'infrastructures matérielles et logicielles.
25. À la lumière du débat, l'ONU et les partenaires de développement devraient créer un partenariat efficace pour financer le renforcement des capacités et

l'amélioration de la collecte de données afin que l'Afrique parvienne à réaliser les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063.

IV. Questions d'organisation (point 3 de l'ordre du jour)

A. Élection du Bureau

26. M^{me} El Ouafi, Présidente du Bureau sortant, a présidé à l'élection des membres du Bureau de la sixième session. Elle a expliqué la procédure d'élection, en soulignant la logique de la représentation géographique et le principe de rotation.

27. Le Comité a dûment élu les pays suivants pour constituer son Bureau, sur la base d'une représentation sous-régionale par rotation :

Président : Zimbabwe

Premier Vice-Président : République démocratique du Congo

Deuxième Vice-Président : Ouganda

Troisième Vice-Président : Libéria

Rapporteur : Maroc

B. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

28. Le Président a invité le Forum à examiner l'ordre du jour et le programme de travail de la session. L'ordre du jour et le programme de travail ont été adoptés sans modification.

V. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 aux niveaux régional et sous-régional (point 4 de l'ordre du jour)

A. Points saillants du rapport sur le développement durable en Afrique 2019

29. Le rapport sur le développement durable en Afrique est établi tous les ans par la BAD, la Commission de l'Union africaine, le PNUD et la CEA. Les rapports précédents ont été axés sur les thèmes du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ; l'édition de 2019 couvre l'ensemble des 17 objectifs en se concentrant sur les 5P (personnes, prospérité, planète, paix et partenariats) et les dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale. Les progrès sont mitigés : l'Afrique pourrait ne pas atteindre les objectifs si on ne passe pas à la vitesse supérieure.

B. Premier rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063

30. Le Directeur de la planification, du suivi et de l'évaluation de la politique stratégique, de la coopération internationale et de la mobilisation des ressources de l'Union africaine a présenté le premier rapport continental sur l'application du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2014-2023). Établi par la Commission de l'Union africaine en collaboration avec l'Agence de développement de l'Union africaine et couvrant la période 2014-2019, ce rapport est basé sur des données provenant de 31 États membres africains et de six communautés économiques régionales (CER). Il ressort du rapport que

l'aspiration 4, à savoir une Afrique pacifique et sûre, se démarque comme étant l'aspiration la mieux réalisée, résultat attribué principalement au fait que la majorité des pays africains ont mis en place des mécanismes pour atteindre la paix. Cependant, les performances de l'Afrique en ce qui concerne l'aspiration 5 et l'aspiration 3 ont enregistré les scores les plus faibles. Le continent a obtenu de très bons résultats dans la réalisation de l'objectif 9, principalement grâce à la signature et à la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine par la majorité des États membres. Cependant, le continent a obtenu de mauvais résultats pour l'objectif 5. L'orateur a conclu sa présentation en soulignant la nécessité urgente de relever les principaux défis, notamment les lacunes en matière de données, les problèmes de financement et les contraintes de capacité qui ralentissent la réalisation de l'Agenda 2063.

C. Débat et tendances

31. Les participants ont pris acte des conclusions du premier rapport continental et exprimé le souhait de recevoir des informations supplémentaires concernant la méthodologie utilisée. Ils ont également discuté de la nécessité de mettre en place d'autres cadres d'établissement de rapports au niveau national et d'assurer l'uniformité dans la définition des indicateurs pertinents.

32. Les taux de pauvreté ont diminué, tandis que se sont améliorés l'égalité des sexes et l'accès à l'éducation primaire, à la santé et à l'électricité. Toutefois, la couverture était insuffisante : le nombre absolu de personnes vivant dans la pauvreté a augmenté en raison des taux élevés de croissance démographique ; des millions d'enfants ne recevaient pas une éducation de qualité, n'achevaient pas leurs études ou n'étaient pas scolarisés du tout.

33. Les mesures visant à améliorer la portée et la qualité des services sociaux, par exemple en rendant l'environnement scolaire convivial pour les enfants, en améliorant la qualité des soins de santé, en élargissant l'accès à l'électricité et à l'eau potable, étaient essentielles à la réalisation du développement durable.

34. Des institutions fortes et responsables étaient primordiales pour assurer un développement durable en Afrique. Une croissance économique inclusive ne pouvait être construite que sur les bases les plus solides d'une gouvernance et d'institutions justes, transparentes et efficaces, administrées par un État compétent.

35. L'amélioration des systèmes de transport routier, ferroviaire, aérien et maritime et des interconnexions sur tout le continent contribuerait à stimuler la croissance économique.

36. La convergence entre les objectifs de développement durable, l'Agenda 2063 et les Cinq grandes priorités de la BAD était une opportunité pour une collaboration et une coordination étroites entre les gouvernements nationaux et les partenaires de développement.

37. Les pays africains pourraient générer des recettes intérieures supplémentaires à hauteur de 12 à 20 % de leur produit intérieur brut.

38. Le développement durable était l'affaire de tous. Les approches englobant l'ensemble des pouvoirs publics et des couches de la société étaient essentielles à la réalisation du développement durable.

D. Messages et recommandations clefs

39. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages et recommandations clefs ci-après :

a) Les progrès de l'Afrique vers la réalisation des objectifs de développement durable étaient mitigés. Les États membres devraient proposer des

politiques inclusives et formuler des politiques appropriées, assorties de mécanismes de financement durables ;

b) Il faudrait combattre la pauvreté et l'inégalité en tandem. Les mesures prises par les Etats membres pour stimuler la création d'emplois, accroître les revenus des ménages, sécuriser les droits de propriété, développer les infrastructures, renforcer le capital humain et améliorer la productivité du travail étaient des facteurs déterminants de la croissance inclusive et de la réduction de la pauvreté ;

c) La bonne gouvernance, les échanges commerciaux au sein des pays africains et entre eux, accompagnés d'infrastructures de qualité et de politiques judicieuses, étaient la clef d'une croissance inclusive. Tirant profit de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, entré en vigueur en mai 2019, les États membres devraient investir dans des domaines qui favorisent l'augmentation de la production et de la valeur ajoutée, la facilitation du commerce et les infrastructures liées au commerce ;

d) Les États membres étaient encouragés à signer et à ratifier les documents juridiques portant création des institutions financières continentales et d'autres traités de l'Union africaine ;

e) Les États membres devraient planifier une urbanisation croissante pour rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables. Ils devraient également tirer profit de l'urbanisation ;

f) Pour réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063, les États membres devraient concevoir des mesures visant à accroître leur marge budgétaire, en ajustant les politiques budgétaires et fiscales, ainsi que la gestion des recettes fiscales ;

g) Les États membres devraient s'attaquer au problème de l'endettement croissant, qui a des conséquences négatives sur la réalisation du développement durable ;

h) Concernant la décennie d'action et de réalisation du développement durable, il est temps d'agir et l'avenir est prometteur. Au cours années à venir, les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les partenaires de développement devraient, au cours des dix prochaines années, collaborer afin de concrétiser les aspirations et les stratégies de développement ;

i) L'Union africaine et l'ONU devraient travailler ensemble pour élaborer un rapport continental unique qui soit axé à la fois sur l'Agenda 2063 et le Programme 2030 afin de réduire la charge de travail des États membres en matière d'établissement de rapports.

j) L'Agenda 2063 englobant aussi les objectifs de développement durable, l'Union africaine et l'ONU devraient concevoir un cadre de suivi commun pour le Programme 2030 et l'Agenda 2063 afin que l'Afrique puisse parler d'une seule voix ;

k) Les États membres devraient, au niveau national, associer davantage de parties prenantes au processus d'examen et de validation du rapport ;

l) Les États membres, l'ONU et la Commission de l'Union africaine devraient organiser des ateliers techniques afin de comprendre l'approche méthodologique qui a été utilisée pour aboutir aux résultats des deux rapports.

VI. Résumé et messages clefs (points 5,6 et 7 de l'ordre du jour)

A. Historique

40. Le Forum s'est tenu dans un contexte qui montre à l'évidence que, malgré les efforts importants déployés ces quatre dernières années, les pays et

les partenaires étaient loin d'atteindre, dans les délais fixés, les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine. La prochaine décennie, 2020-2030, ouvre donc une fenêtre d'espoir pour accélérer le rythme de la mise en œuvre et en élargir la portée en vue de la réalisation des objectifs régionaux et mondiaux. Ainsi, le Forum régional représente une opportunité de traduire dans les faits la proclamation de faire des années 2020 une décennie d'action et de résultats, telle que l'a approuvée l'Assemblée générale des Nations Unies dans la résolution 74/4.

41. La sixième session du Forum régional africain pour le développement durable se veut par conséquent une rencontre orientée vers l'action qui permettra aux États Membres et aux autres parties prenantes d'explorer, de mieux comprendre, de mettre en commun et de retenir des opportunités et un ensemble de solutions concrètes et réalisables, ainsi que des actions transformatrices qui aideront les pays à atteindre les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les délais fixés.

42. Les indications données ci-dessus sur la sixième session du Forum régional ont permis d'en définir l'orientation, les attentes et la conduite des principales activités.

B. Thème et activités de la session

43. La sixième session s'est tenue sur le thème « 2020-2030 : une décennie pour assurer l'avènement d'une Afrique transformée et prospère grâce au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 ». Ce thème est étroitement aligné sur celui de la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020, à savoir « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable ».

44. Les principales activités menées au cours du Forum ont été les suivantes :

a) Un suivi et un examen régionaux des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Dans ce cadre, le Forum a entrepris un examen de l'ensemble des 17 objectifs de développement durable et des objectifs correspondants de l'Agenda 2063. Afin de promouvoir une approche intégrée et interdépendante de l'examen et des délibérations au cours de la session, les 17 objectifs ont été regroupés en cinq sous-thèmes autour de ce que l'on désigne les cinq piliers - Populations, Prospérité, Planète, Paix et Partenariats ;²

b) Apprentissage par les pairs, y compris mutualisation des approches, des expériences et des enseignements tirés de la réalisation d'examen nationaux et locaux volontaires et d'autres efforts visant à faire progresser la mise en œuvre intégrée des deux programmes.

c) Définition et articulation des priorités, des options stratégiques et des recommandations de l'Afrique sous forme de messages clés, afin d'accélérer la mise en œuvre à différents niveaux, et d'apporter une contribution collective de la région au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020 (New York : 7-17 juillet 2020).

² Les objectifs de développement durable ont été regroupés pour chaque sous-thème dans les catégories suivantes : populations (objectifs 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 3 (bonne santé et bien-être), 4 (éducation de qualité) et 5 (égalité des sexes)) ; Prospérité (objectifs 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 8 (travail décent et croissance économique), 9 (industrie, innovation et infrastructures), 10 (réduction des inégalités) et 11 (villes et communautés durables) ; Planète (objectifs 6 (eau propre et assainissement), 12 (consommation et production responsables), 13 (action climatique), 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre) ; Paix (objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces)) et Partenariats (objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs)).

45. Plus de soixante manifestations préparatoires et parallèles, organisées en marge du Forum régional, ont enrichi les travaux de la session principale.³ Au nombre de ces manifestations, la deuxième session du Forum régional africain sur la science, la technologie et l'innovation, un atelier régional sur l'examen national volontaire : renforcement de l'examen national volontaire intégré et de l'établissement de rapports sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063, et un atelier préparatoire et de renforcement des capacités des grands groupes et des autres parties prenantes de la région Afrique à l'occasion de la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable.

C. Tables rondes et séances parallèles

1. Examens nationaux volontaires et apprentissage par les pairs sur la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

a) Débat

46. Avant la sixième session, 35 États membres africains avaient procédé et participé à des examens nationaux volontaires dans le cadre du Forum politique de haut niveau. Dix-sept autres se sont engagés à leur emboîter le pas en 2020. Les examens nationaux volontaires ont joué un rôle important dans la mobilisation de l'attention, notamment en ce qui concerne la législation, renforcé l'engagement des diverses parties prenantes, y compris les organisations de la société civile, les jeunes et les groupes vulnérables, et lancé des réformes dans des domaines tels que la réduction de la pauvreté, la santé, l'eau, l'assainissement et les énergies renouvelables.

47. Les principaux défis rencontrés par les pays dans la conduite des examens volontaires ont été le manque de données et de statistiques désagrégées, ce qui a affecté la méthodologie et s'est traduit par une inclusion inadéquate qui pourrait saper le principe de ne laisser personne pour compte. Les autres défis portaient sur le financement tant des examens volontaires que de la mise en œuvre des résultats.

48. Les examens volontaires et la mise en œuvre des recommandations en découlant pourraient être renforcés grâce à un engagement politique fort, une sensibilisation aussi bien au Programme 2030 qu'à l'Agenda 2063, la lutte contre la corruption, la mise en place d'institutions fortes, la normalisation des cadres d'examen et le renforcement de la participation des diverses parties prenantes, y compris le secteur privé et les organisations de la société civile.

b) Messages clefs

49. À l'issue du débat, les États membres ont été encouragés :

a) À procéder à un examen national volontaire ; les pays qui ne l'ont pas encore fait sont invités à y remédier lors du cycle à venir. Toutefois, les examens nationaux volontaires ne doivent pas être menés comme une formalité. Ils doivent être objectifs et conduire à des changements fondamentaux dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

b) À créer des mécanismes clairs et à investir dans la production et l'utilisation de données désagrégées afin de favoriser la réalisation d'examens fondés sur des données probantes et l'harmonisation des cadres de développement nationaux. Les pays devraient également investir dans les technologies de l'information et de la communication qui peuvent contribuer à la collecte, à la diffusion et à l'utilisation en temps utile des données et des informations pour les examens et la planification ;

c) À faire en sorte que les examens nationaux volontaires mettent

³ Voir <https://www.uneca.org/fr/arfsd2020>.

en évidence les projets phares et autres bonnes pratiques qui contribuent à la transformation et à l'accélération de la mise en œuvre, en particulier dans des domaines clefs tels que l'éradication de la pauvreté, l'autonomisation des femmes et la création d'emplois, et ce avec le concours de l'équipe de pays des Nations Unies, de la CEA et d'autres partenaires ;

d) À renforcer la mobilisation des ressources tant pour la mise en œuvre que pour la réalisation d'un examen volontaire qui incarne les liens et la convergence entre le Programme 2030, l'Agenda 2063 et les plans de développement nationaux. En outre, il devrait y avoir un suivi des examens nationaux volontaires, y compris l'établissement de partenariats qui conduisent à la réalisation concrète des objectifs des deux programmes.

50. À la lumière du débat, la CEA et la Commission de l'Union africaine ont été encouragées à développer des mécanismes d'examen par les pairs et une communauté de pratique pour promouvoir des examens volontaires efficaces et favoriser la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

2. Examen national volontaire, examen local volontaire et apprentissage par les pairs sur la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

a) Débat

51. Au cours de la séance, les participants ont examiné le rôle des examens locaux volontaires dans l'accélération de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique. Ils ont rappelé que, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies étaient encouragés à procéder à des examens réguliers et sans exclusive, dirigés et contrôlés par le pays, des progrès accomplis aux niveaux national et infranational.

52. L'insuffisante localisation des programmes mondiaux et régionaux en Afrique était un obstacle à l'accélération de la mise en œuvre, au suivi et à l'examen.

53. Les examens locaux volontaires des objectifs de développement durable étaient essentiels pour garantir l'appropriation, la responsabilité et l'engagement de toutes les parties prenantes, à toutes les échelles. Les gouvernements infranationaux étaient les plus immédiatement et directement responsables de la mise en œuvre effective des programmes et des stratégies visant à atteindre les objectifs du Programme 2030, les examens devant également se faire au niveau infranational. Les examens locaux volontaires ont été décrits comme étant d'importants outils qui permettent la participation multipartite et la mobilisation en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030. La CEA travaillait avec certaines villes et localités à la préparation d'examens locaux volontaires dont l'expérience et les conclusions étaient abordées au cours de la séance. L'Afrique était confrontée au problème de manque de données fiables même au niveau local, problème qui affectait la conduite des examens locaux volontaires.

54. L'idée de « ne laisser personne de côté » ne pouvait être concrétisée que par la participation des différents groupes de la communauté ; les femmes, les personnes âgées et les jeunes devaient être encouragés à participer pleinement aux efforts tendant à la réalisation des objectifs de développement durable.

b) Messages clefs

55. Après avoir examiné le sous-thème, le Forum régional est convenu du fait que, pour accélérer la mise en œuvre des deux programmes, les gouvernements locaux et régionaux devraient s'impliquer pleinement dans le Forum régional africain pour le développement durable.

56. Le Forum régional a également convenu que les États membres devraient :

- a) Intégrer les examens locaux volontaires dans leurs examens nationaux

volontaires ;

b) Aider les autorités locales à collecter des statistiques locales fiables et cohérentes pour effectuer des examens locaux volontaires ;

c) Instaurer des mécanismes d'examens locaux volontaires pour améliorer la responsabilité, la transparence et l'appropriation par le public de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

d) Doter les autorités locales des moyens d'évaluer leurs ressources locales en vue de leur développement économique local ;

e) Promouvoir un partenariat et une coordination solides avec les parties prenantes locales, en particulier les groupes vulnérables, aux fins d'examens locaux volontaires efficaces ;

f) Encourager la sensibilisation de la communauté aux objectifs de développement durable, en collaboration avec les médias et les canaux de communication traditionnels ;

g) S'engager davantage à assurer la pleine localisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en transformant les systèmes de gouvernance par un transfert efficace des responsabilités et des ressources ;

h) Instaurer des évaluations par les pairs entre les autorités locales afin d'améliorer la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

i) Institutionnaliser l'engagement des jeunes en tant que parties prenantes clefs pour la conduite des examens locaux volontaires, notamment par l'intermédiaire des parlements et des conseils des jeunes et des enfants ;

j) Intégrer, avec l'aide de la CEA, les questions de développement local et urbain dans le développement national, les mécanismes budgétaires nationaux et les politiques des secteurs économiques clefs.

57. Le Forum régional est en outre convenu que le système des Nations Unies devrait :

a) Aider à l'élaboration d'un modèle commun pour les examens locaux volontaires afin de faciliter l'intégration et la normalisation des procédures ;

b) Concevoir un modèle pour les examens locaux volontaires évalués par les pairs en Afrique, aligné sur les examens nationaux volontaires en vue de mieux normaliser les principes clefs.

3. Table ronde plénière sur le sous-thème relatif aux personnes

Messages clefs

58. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les États membres devraient investir dans les données, la recherche et les nouvelles connaissances, tout en étant conscients des normes et pratiques sociales. Ils devraient également aborder les questions d'adaptation et de résilience, et les nouvelles technologies doivent être réexaminées afin qu'elles servent à résoudre les problèmes des populations du continent ;

b) Les États membres africains devraient créer de nouvelles connaissances et éviter d'être des consommateurs de connaissances erronées afin de préserver la dignité de leurs populations et de générer la prospérité et la paix pour le continent ;

c) Les États membres devraient revoir les programmes d'éducation et se concentrer en particulier sur l'enseignement de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, tout en prêtant attention à l'enseignement secondaire des filles, car l'écart entre les sexes dans les domaines de la science et des mathématiques est très important dans la plupart des États membres. Ils

devraient également accroître les possibilités de financement national de l'éducation ;

d) Les États membres devraient mieux gérer les changements climatiques, notamment par une gestion judicieuse des ressources en eau souterraines. Il existe en effet un lien entre une croissance économique durable et régulière, d'une part, et les changements climatiques sur le continent, d'autre part ;

e) Les États membres devraient prendre position sur l'énergie gazière en tant que source d'énergie de transition pour le continent à l'approche de la vingt-sixième réunion de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;

f) Les États membres devraient repenser leurs systèmes éducatifs et les utiliser pour préparer les jeunes à des types d'emploi spécifiques. Les jeunes pourraient alors tirer parti des mégatendances qui se développent dans le monde. Il était nécessaire de commencer à bâtir les générations futures d'Afrique en les encourageant à devenir de meilleurs citoyens ;

g) Les États membres devraient mettre en place les politiques nécessaires pour promouvoir l'agriculture, y compris la constitution de capital et la stimulation de la résilience pour favoriser l'activité économique ;

h) Les États membres devraient passer d'une approche unique de prestation de services à des approches multiples de prestation de services ciblés ;

i) Les États membres devraient s'attaquer aux secteurs qui sont à l'origine des inégalités au sein de la population, notamment la sécurité, comme le souligne le thème de l'année de l'Union africaine "Faire taire les armes", et lutter contre les diverses contraintes socioculturelles, en particulier les questions d'inégalité entre les sexes ;

j) Les États membres et les partenaires de développement devraient explorer les mécanismes de financement innovants, en particulier la manière de travailler efficacement avec les ressources financières disponibles sur le continent.

4. Table ronde plénière sur le sous-thème des partenariats

Messages clefs

59. Suite à l'examen de ce thème subsidiaire, les participants ont convenu des messages clefs suivants :

a) Les pays africains devraient concevoir et mettre en œuvre des politiques de financement innovantes et entreprendre des réformes pour élargir l'assiette de l'impôt, éliminer les failles permettant l'évasion fiscale et donner la priorité aux dépenses ayant le plus grand impact sur les moins privilégiés. Ils doivent aussi contrôler l'utilisation des dépenses publiques et lutter contre les flux financiers illicites.

b) Les pays africains devraient opérationnaliser la Zone de libre-échange continentale et mettre au point des stratégies et des plans d'action nationaux à cet égard.

c) Les pays africains devraient promouvoir les partenariats multisectoriels pour soutenir la constitution des capacités humaines et institutionnelles et moderniser les services nationaux de statistique et d'autres institutions, agences et organisations de la société civile.

d) Les pays africains devraient entreprendre des évaluations des besoins en matière de capacités relativement aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063 et élaborer des stratégies et des plans de renforcement des capacités connexes.

e) Les pays africains devraient concevoir et mettre en œuvre des politiques et des stratégies de transformation numérique d'ici à 2025, et au moins 40 % de leurs populations devraient utiliser le financement numérique.

f) Les partenaires de développement et les organismes des Nations Unies devraient soutenir la coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud afin d'accélérer le renforcement des capacités pour la réalisation des objectifs de développement durable et l'application de l'Agenda 2063.

5. Séance parallèle sur le sous-thème de la prospérité

Messages clefs

60. Suite à l'examen de ce sous-thème, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les États membres devraient redéfinir le concept de prospérité dans le contexte africain pour qu'il trouve un écho auprès des citoyens ordinaires et adopter une approche axée sur la personne humaine pour la mise en œuvre du Programme 2030. À cet égard, les pays devraient institutionnaliser les processus des parties prenantes aux fins d'une conception conjointe des solutions pour la réalisation des objectifs de développement durable ;

b) Les États membres devraient mettre en place des systèmes de protection sociale pour lutter contre l'extrême pauvreté, qui reste très répandue en Afrique, et mettre davantage l'accent sur l'élaboration de politiques favorables à l'emploi ainsi que sur la facilitation du passage à des sources d'énergie renouvelable peu coûteuse ;

c) Les États membres devraient accélérer la transformation structurelle en tirant parti des ressources agricoles et minérales pour soutenir une industrialisation durable et fondée sur l'innovation, tout en mettant à profit aussi les possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine et le renforcement des institutions et des cadres de gouvernance ;

d) Les États membres devraient intégrer une perspective spatiale et une approche urbaine dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et s'attaquer aux contraintes majeures connexes, en particulier celles relatives aux infrastructures, à l'énergie et aux capacités institutionnelles ;

e) Les États membres devraient intensifier leurs politiques en faveur d'une éducation inclusive et de haut niveau, de l'amélioration des compétences et des services de santé en tant que conditions nécessaires à la réalisation de la prospérité sous tous ses aspects et pour inciter les Africains qualifiés à rester sur le continent ainsi que pour endiguer la fuite des cerveaux tout en encourageant la diaspora à revenir ;

f) Les États membres devraient créer et renforcer des systèmes d'innovation régionaux en tant qu'incubateurs d'innovation et de développement technologique en s'appuyant sur l'expertise africaine et les innovations locales et en tirant pleinement parti du secteur privé, des revenus inexploités et des transferts de fonds de la diaspora pour financer les objectifs de développement durable.;

g) Les États membres devraient faire de la gouvernance des migrations une partie intégrante de tous les efforts de développement consacrés à la recherche de la prospérité ;

h) Les États membres devraient s'engager auprès des jeunes, prendre en compte les besoins des personnes vivant avec un handicap dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;

i) Les États membres devraient produire des données fiables et actualisées et développer des systèmes statistiques capables de combler les lacunes actuelles. Ils devraient en outre assurer la cohérence et la coordination entre les

départements ministériels et entre les partenaires de développement en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, les communautés économiques régionales jouant un rôle crucial à l'échelle sous-régionale.

j) Les États membres devraient s'engager effectivement auprès des jeunes et faire participer pleinement ces derniers et les personnes vivant avec un handicap à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, tout en accordant une attention particulière aux enfants et à leurs besoins et vulnérabilités dans la réalisation des objectifs de développement durable ;

k) Les États membres devraient produire des données fiables et actualisées et développer des systèmes statistiques capables de combler les lacunes actuelles. Ils devraient en outre assurer la cohérence et la coordination entre les départements ministériels et entre les partenaires de développement en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, les communautés économiques régionales jouant un rôle crucial à l'échelle sous-régionale;

l) Le système des Nations Unies pour le développement devrait fournir une assistance technique aux communautés économiques régionales pour la réalisation des objectifs de développement durable afin de garantir qu'aucun pays ne soit laissé pour compte ;

m) Les États membres sont invités à adhérer au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et à se soumettre à des examens de la gouvernance.

6. Sous-thème relatif à la planète

Messages clefs

61. Reconnaissant que les changements climatiques constituent une menace existentielle pour l'Afrique et compromettent la réalisation du programme de développement du continent, et reconnaissant également i) qu'il est urgent de mobiliser des ressources financières suffisantes pour réaliser les objectifs de développement durable, ii) qu'il faut s'attaquer à l'immobilisation potentielle des actifs de carbone de l'Afrique, iii) que la biodiversité est importante pour le développement durable et le renforcement de la résilience face au catastrophe d'origine climatique et aux insécurités humaines, ainsi que pour l'intégrité environnementale, l'utilisation et la gestion durables des terres et l'accès aux services des écosystèmes durables en tant que droit de l'homme, iv) qu'il est nécessaire de renforcer les capacités pour aligner les contributions déterminées au niveau national, les objectifs de développement durable, l'Agenda 2063 et les plans de développement nationaux afin d'intensifier les actions, v) qu'il est important de gérer de manière intégrée les ressources transfrontalières, et vi) que l'économie bleue africaine a un potentiel et des possibilités que l'on peut exploiter pour réaliser les objectifs de développement durable, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

a) Toutes les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doivent se montrer plus ambitieuses et accélérer les actions visant à respecter leurs engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto, de l'Amendement de Doha et de l'Accord de Paris ;

b) Les États membres sont encouragés à mettre au point des stratégies de transition justes en utilisant une nouvelle approche d'économie climatique qui garantisse des avantages sociaux, économiques et environnementaux ;

c) Les États membres devraient faciliter la mise en place de mécanismes de financement innovants pour les objectifs de développement durable, notamment en renforçant la mobilisation des ressources intérieures, en utilisant des obligations vertes/bleues et en créant un environnement propice au financement direct du secteur privé en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable ;

d) Les États membres devraient recourir à une approche englobant l'ensemble de la société dans leurs efforts pour parvenir à un développement durable, en mettant particulièrement l'accent sur la participation des populations autochtones, des femmes, des jeunes, des enfants, des personnes handicapées et des communautés locales, et en faisant fond sur les systèmes de connaissances autochtones ;

e) Les participants à la quinzième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique devraient veiller à l'adoption de mesures et d'objectifs tangibles, assortis de moyens de mise en œuvre de la nouvelle donne pour l'homme et la nature ;

f) Le système des Nations unies devrait fournir une assistance technique aux initiatives africaines de transformation, notamment la Grande Muraille verte, la Commission climat du bassin du Congo, la Commission climat de la région du Sahel et la Commission climat pour les petits États insulaires. À cet égard, les États sont encouragés à appuyer la création d'un comité de la gouvernance climatique au niveau régional ;

g) Les États membres devraient accélérer l'application au niveau national de la stratégie de l'économie bleue de l'Afrique grâce à l'élaboration de cadres politiques, juridiques, réglementaires et institutionnels. Le système des Nations Unies devrait soutenir ce processus, qui vient compléter les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) ;

h) Les États membres devraient mettre en œuvre une approche intégrée et cohérente en matière de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation aux changements climatiques et de stratégies d'atténuation de gestion de l'eau et de l'assainissement. En outre, ils devraient augmenter les ressources allouées aux institutions hydrologiques et météorologiques nationales et régionales et mettre en place ou renforcer les cadres juridiques et institutionnels pour améliorer la production et la fourniture de services d'information météorologique et climatique, y compris pour les systèmes d'alerte rapide intégrés et multirisques ;

i) Pour plus d'efficacité dans la réalisation des objectifs de développement durable, le suivi, l'examen et l'établissement de rapport, les États devraient collaborer et renforcer leurs partenariats afin d'investir dans la production de données, y compris à partir de la télédétection et d'autres sources géospatiales, les mégadonnées et divers réseaux et infrastructures d'observation.

8. Sous-thème relatif à la paix

a) Débat

62. Les participants ont examiné ce sous-thème relatif à la « paix », qui couvre l'objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces) et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063.

63. Ils ont notamment fait valoir que, pour ne laisser personne à la traîne, il fallait une approche inclusive de la gouvernance, y compris l'accès à la justice et à l'état de droit, et des possibilités pour les groupes marginalisés, notamment les jeunes, les personnes handicapées, les femmes et les autochtones. Il y a eu un consensus sur le fait qu'une telle approche exigeait, pour avoir du sens, un cadre de consultation et de dialogue réguliers axés sur les personnes avec toutes les parties prenantes.

64. Il a été convenu que des données désagrégées étaient nécessaires pour une évaluation fondée sur des données probantes, un suivi des progrès et une allocation judicieuse des ressources afin d'accélérer la mise en œuvre des programmes pour la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063. Il fallait une plus grande collaboration entre ceux qui étaient chargés de la production, de la collecte et de la compilation des données afin d'assurer la qualité et l'exhaustivité des bases de données nationales.

65. Les participants ont estimé que les organisations supranationales respectées telles que l'Union africaine, l'ONU, l'Union européenne et d'autres institutions impliquées dans l'observation des élections devaient faire preuve de diligence et empêcher toute pratique corrompue, notamment le trucage des élections, qui privent les populations de leurs choix.

66. Il a été estimé que la corruption était en Afrique une grave maladie qui avait conduit à l'affaiblissement des structures et des processus de gouvernance, et facilité, grâce aux flux financiers illicites, les fuites de capitaux qui autrement auraient servi à financer le développement de l'Afrique et la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063.

67. Les gouvernements africains devraient respecter la séparation des pouvoirs et des mandats des institutions de gouvernance afin de garantir la bonne gouvernance, d'éliminer la mainmise de l'État, de mettre un frein à la recherche de rentes et à la corruption, et d'allouer les ressources aux secteurs et aux activités qui les méritent le plus en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte dans la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063.

b) Messages clefs

68. À l'issue du débat, le Forum régional est convenu des messages clefs suivants :

a) Les États membres devraient adopter, pour la mise en œuvre du Programme 2030, une approche centrée sur les droits de l'homme qui puisse garantir la sensibilisation des populations, l'accès des tous à la justice, la protection de leurs droits, l'exploitation des ressources que représentent les bénévoles, l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des personnes marginalisées et l'accès de tous à des emplois et des moyens d'existence décents ;

b) De lourdes sanctions devraient être prévues pour décourager les contrevenants. Les conflits tels que ceux de la région des Grands Lacs, de la Corne de l'Afrique et du Sahel devraient être gérés de manière responsable et en temps utile et des ressources appropriées devraient être allouées pour favoriser leur résolution ;

c) Pour ne laisser personne pour compte, les États membres devraient intégrer le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans leurs plans nationaux de développement et leurs processus de planification au niveau des collectivités locales, et s'assurer que les processus de planification, de mise en œuvre et de suivi du développement incluent réellement toutes les parties prenantes de toutes les couches de la société ;

d) Les États membres devraient collaborer avec toutes les parties prenantes pour s'assurer de leur adhésion au plan national de réalisation des objectifs de développement durable, mettre en œuvre des programmes pour y parvenir, générer et fournir des données pour le suivi de la mise en œuvre et l'établissement de rapports ;

e) L'ONU et la Commission de l'Union africaine devraient renforcer leur mécanisme de gouvernance et demander des comptes aux États membres, et bannir les contradictions inhérentes au respect de la souveraineté des nations alors que celles-ci peuvent piétiner les aspirations des populations à la paix ;

f) Les États membres devraient tous faire preuve d'un leadership transformateur afin de s'engager à « faire taire les armes », armes qui tuent et détruisent des moyens d'existence, laissant de nombreuses personnes complètement démunies.

D. Présentations et débats (point 8 de l'ordre du jour)

1. Forum sur la science, la technologie et l'innovation en Afrique 2020

Messages clefs

69. Suite à l'examen des questions découlant de la deuxième session du Forum sur la science, la technologie et l'innovation en Afrique, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les États membres devraient renforcer les capacités dans le domaine des sciences fondamentales et de l'ingénierie en s'inspirant de leur patrimoine national, de leurs priorités et de leurs avantages comparatifs géographiques afin que l'Afrique puisse tirer pleinement parti des possibilités offertes par les technologies émergentes ;

b) Les États membres devraient traduire leurs paroles en actes et augmenter sensiblement les investissements dans la recherche-développement, les universités et les centres de recherche ;

c) Les États membres devraient harmoniser les compétences essentielles au niveau national afin de se préparer efficacement à un avenir de plus dépendant de la science, de la technologie et de l'innovation ;

d) Les États membres devraient mettre en place des pôles d'innovation, des incubateurs et des centres d'équipement communs qui servent l'industrie, les universités et la société dans son ensemble ;

e) Les États membres devraient élaborer une stratégie qui mette en œuvre simultanément les deuxième, troisième et quatrième révolutions industrielles afin de faire un bond en avant et de parvenir à un développement durable en Afrique d'ici à 2063 ;

f) Les États membres devraient renforcer les collaborations et les partenariats au niveau continental et régional pour soutenir les réseaux régionaux et les initiatives de renforcement des capacités ;

g) Les États membres devraient tirer les leçons des erreurs commises dans d'autres régions et réaliser des gains importants en évitant les erreurs coûteuses commises dans les pays développés ;

h) Les États membres devraient adopter et promouvoir les technologies des énergies renouvelables afin d'atténuer l'impact des changements climatiques et d'éviter la non-durabilité des économies dépendantes du carbone ;

i) Les États membres devraient repenser leurs programmes d'enseignement supérieur pour mettre l'accent sur la production de biens et de services.

2. Grands groupes et autres parties prenantes**Messages clefs**

70. Après avoir examiné les points de vue des grands groupes et des autres parties prenantes, le Forum régional est convenu des messages clefs suivants :

a) Les États membres devraient investir dans des institutions qui produisent des données et reconnaître également les données produites par les citoyens pour résoudre le problème de la pénurie de données. Ces données devraient être désagrégées, afin de comprendre l'intersection des inégalités fondées sur les groupes, et être accessibles à toutes les parties prenantes telles que les organisations de la société civile, les médias et les citoyens ;

b) Les États membres devraient garantir un espace civique aux organisations de la société civile et aux syndicats, de même qu'ils doivent protéger tous les défenseurs des droits de l'homme et les travailleurs des médias, le but étant de protéger et de promouvoir la liberté d'expression. Dans l'esprit de ne laisser personne de côté, il est de la plus haute importance de parvenir à une participation significative et inclusive de toutes les parties prenantes, y compris les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes, les personnes

déplacées à l'intérieur de leur pays, les réfugiés, les communautés autochtones, les petits exploitants agricoles et d'autres groupes marginalisés, à tous les stades des processus de prise de décision. Cette dynamique devrait également prévaloir dans les processus de paix et de résolution des conflits en soutenant les initiatives locales de lutte contre le terrorisme, la violence, l'extrémisme et la xénophobie ;

c) Les États membres devraient intégrer le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans les plans de développement nationaux en vue d'une mise en œuvre et d'un suivi conjoints. Les deux programmes devraient donc être reflétés dans les budgets nationaux. Les gouvernements devraient également adopter des mécanismes de financement clairs pour les objectifs de développement durable en mettant l'accent sur la mobilisation des ressources nationales en faisant participer le secteur privé, en freinant les flux financiers illicites et en augmentant progressivement les investissements publics ;

d) Les États membres devraient entreprendre une transformation structurelle par une éducation publique de qualité en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques, un transfert de compétences technologiques et une revalorisation des savoirs autochtones afin de relever les nombreux défis auxquels l'humanité est confrontée ;

e) Les États membres, par l'intermédiaire des gouvernements infranationaux et du secteur privé, devraient investir dans des infrastructures résistantes au climat ainsi que dans la transition vers une énergie 100 % renouvelable.

3. Appui du système des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063

Messages clés

71. Après avoir examiné le soutien du système des Nations Unies pour le développement, le Forum régional est convenu des messages clés suivants :

a) La promotion de l'application intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 est au cœur des activités du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique ; elle montre l'importance de l'Union africaine en tant que partenaire stratégique des Nations Unies ;

b) Au niveau sous-régional, les mécanismes de coordination sous-régionale travaillent avec les communautés économiques régionales dans le cadre des deux programmes en tenant compte des spécificités sous-régionales ;

c) Malgré le travail considérable accompli et les rapports fructueux entre l'ONU et l'Union africaine et ses composantes, les communautés économiques régionales, l'Afrique n'est en voie de réaliser d'ici à 2030 ni les objectifs de développement durable ni les aspirations de l'Agenda 2063 ;

d) Une mise en œuvre cohérente et coordonnée des divers cadres de l'Union africaine et des Nations Unies contribuera à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063, sans perdre de vue le lien qui existe entre le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme ;

e) Le thème de l'Union africaine pour 2020, « Faire taire les armes », appelle à la mobilisation des entités de l'Union africaine et des Nations Unies autour du programme de paix et de sécurité du continent de manière cohérente ;

f) Les réformes de l'Union africaine et des Nations Unies offrent de nombreuses possibilités de renforcer le partenariat entre les deux entités, au niveau régional, sous-régional et national.

Faire taire les armes

a) Renforcer le partenariat entre l'Union africaine et les Nations Unies conformément aux résolutions pertinentes, en particulier la résolution 2457 (2019) du Conseil de sécurité de l'ONU, et, à cet égard, créer des équipes UA-ONU pour coordonner les initiatives conjointes ;

b) Les commissions régionales et les équipes de pays des Nations Unies devraient aider les États membres de l'Union africaine et les autres parties prenantes à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies nationales visant à faire taire les armes, notamment en soutenant les structures nationales pour intégrer des approches inclusives de réduction au silence des armes ;

c) L'ONU devrait soutenir le renforcement des capacités des mécanismes du plan directeur de l'Union africaine pour la promotion de sociétés pacifiques, tels que l'Architecture africaine de gouvernance, l'Architecture africaine de paix et de sécurité ;

d) Les initiatives nationales en matière de prévention des conflits devraient être intégrées dans les processus de planification du développement national, du niveau macro au niveau sectoriel et aux différents niveaux de gouvernement. À cet égard, les participants ont appelé à soutenir la médiation en temps utile des conflits violents potentiels, depuis le village, la communauté et la ville jusqu'au niveau national ;

e) Les processus d'établissement de rapports sur les examens nationaux volontaires devraient intégrer les conflits et les questions de paix et de sécurité comme moyen d'aborder le lien entre la paix, la sécurité, les droits de l'homme et le développement ;

f) Reconnaisant le lien croissant entre le changement climatique et les conflits, il est nécessaire d'intégrer les défis liés à l'environnement, aux ressources naturelles et au changement climatique dans les initiatives de paix et de sécurité ;

g) Il convient de tirer parti du lien entre les réfugiés et le développement, compte tenu de la contribution potentielle et réelle des premiers aux économies locales ;

h) Il faudrait renforcer la coopération en matière d'échange d'informations visant à lutter, entre autres fléaux, contre le trafic d'êtres humains, de drogues et d'armes, le terrorisme et l'extrémisme violent, y compris le lancement d'alerte. Mettre en œuvre la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine relative à la dénonciation publique ;

i) Il convient de donner la priorité à la lutte contre le terrorisme et les groupes terroristes, qui constituent une source et un facteur majeur de migration clandestine, notamment en assurant le partage en temps utile des renseignements relatifs au terrorisme et à l'extrémisme violent ;

j) Il faudrait encourager la communauté internationale à soutenir l'adhésion à la mise en œuvre des instruments internationaux qui interdisent le transfert d'armes entre les mains d'utilisateurs finaux illégaux, tels que le traité sur le commerce des armes, en complément du projet visant à faire taire les armes ;

k) Il faudrait promouvoir la paix et la sécurité en Afrique en favorisant des programmes générateurs de revenus pour les jeunes en Afrique afin de les empêcher de rejoindre des groupes rebelles ;

l) La Commission de l'Union africaine et l'ONU devraient établir des voies de communication avec les entités qui fournissent des armes en Afrique, afin de s'attaquer aux causes profondes de la guerre en Afrique.

Tirer profit de la décennie

a) Il convient de mettre en œuvre sur le terrain les cadres de l'Union africaine et des Nations Unies afin de faire la différence dans la vie des personnes aux niveaux régional et national par la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 ;

b) Il convient de consulter l'Union africaine et de l'associer au stade de la conception des initiatives pour s'assurer que l'Union est aux commandes et faciliter la participation des États membres au stade de la mise en œuvre ;

c) Il faudrait assurer l'interface aux niveaux régional, sous-régional et national dans le nouveau cadre de collaboration entre l'Union africaine et l'ONU au niveau régional et faire participer activement les États membres, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à la nouvelle architecture de coopération ;

d) L'outil de planification intégrée et d'établissement de rapports offre un bon cadre pour intégrer les objectifs de développement durable, l'Agenda 2063 et les plans de développement nationaux, qui devraient être déployés au niveau des pays.

Forum de la jeunesse

a) L'implication de la jeunesse dans les processus de développement est importante et, à ce titre, la voix, le pouvoir et la participation devraient être accordés aux jeunes ;

b) Pour exploiter le dividende démographique de la jeunesse, il est nécessaire d'investir de manière significative en faveur des jeunes, notamment dans l'innovation, la technologie et le développement des compétences ;

c) Il convient de déployer davantage d'efforts pour faire participer les jeunes d'Afrique dès le stade de la conception des politiques et des solutions en matière de développement, de paix et de sécurité ;

d) Il convient d'élargir l'accès à une éducation de qualité et inclusive pour les personnes handicapées ; appliquer une budgétisation au niveau national qui réponde aux besoins pratiques et aux intérêts stratégiques des personnes handicapées ;

e) Les Nations unies devraient promouvoir l'inclusion en renforçant la participation des personnes handicapées, car leur participation à la société est également importante ;

f) L'éducation des jeunes filles devrait être encouragée et devrait inclure l'éducation sexuelle et l'enseignement de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (initiative STEM).

E. Soumission des messages clés au Forum politique de haut niveau et présentation de ces messages par le Président

71. Le Forum régional a demandé au secrétariat de soumettre ses messages clés au forum politique de haut niveau par l'intermédiaire du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, avant le 28 avril 2020. Le Forum régional a en outre demandé à la présidence de présenter ses messages clés au forum politique de haut niveau sous les auspices du Conseil économique et social des Nations Unies à sa réunion à New York du 7 au 17 juillet 2020, pendant la session consacrée aux rapports des forums régionaux pour le développement durable.

F. Examen et adoption des messages clefs (point 9 de l'ordre du jour)

72. Après l'adoption des messages clefs, le Forum régional a adopté une déclaration ministérielle intitulée Déclaration de Victoria Falls sur la Décennie d'action et de réalisation des Nations Unies pour le développement durable en Afrique, dont le texte figure à l'annexe du présent rapport.

G. Thème, dates et lieu de la septième session du Forum régional africain pour le développement durable

H. Questions diverses (point 11 de l'ordre du jour)

I. Clôture de la session (point 12 de l'ordre du jour)

1. Motion de remerciements

73. Les ministres, les hauts responsables et les autres membres des délégations ont remercié le Président de la République, le Gouvernement et le peuple du Zimbabwe d'avoir accueilli la sixième session du Forum régional et se sont réjouis de l'hospitalité chaleureuse qui leur a été réservée. Ils ont également exprimé leur gratitude au Président de la République, à la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies et au Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, qui ont honoré de leur présence le Forum régional.

Annexe

Déclaration de Victoria Falls sur la Décennie d'action et de réalisation des Nations Unies pour le développement durable en Afrique

Nous, ministres et fonctionnaires africains chargés du développement durable, des finances et du développement économique, du développement social, de l'agriculture, de la justice, de la statistique et des sciences et technologies, et représentants de la Commission de l'Union africaine et d'autres organisations intergouvernementales, de parlements, du secteur privé et de la société civile,

Réunis à Victoria Falls (Zimbabwe) du 24 au 27 février 2020 à l'occasion de la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable, sur le thème « 2020-2030 : une décennie pour assurer l'avènement d'une Afrique transformée et prospère grâce au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 »,

Exprimant notre profonde gratitude et notre reconnaissance au Président de la République du Zimbabwe, Son Excellence Emmerson Dambudzo Mnangagwa, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple zimbabwéens pour avoir généreusement accueilli la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable et pour la chaleureuse hospitalité réservée aux participants,

Exprimant également notre vive reconnaissance pour la participation au Forum du Président Mnangagwa, de la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, M^{me} Amina Mohammed, et du Vice-Président de l'Union africaine, M. Kwesi Quartey

Rappelant et réaffirmant la déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable, tenu les 24 et 25 septembre 2019 à New York, qui a proclamé les années 2020 comme la décennie d'action pour la réalisation des objectifs,

Rappelant et réaffirmant également la Déclaration de Marrakech sur le développement durable et les messages clefs adoptés à la cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable tenue à Marrakech, au Maroc, du 16 au 18 avril 2019,

Rappelant et réaffirmant en outre la résolution 70/11 de l'Assemblée générale des Nations Unies par laquelle ont été adoptés le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable,

Rappelant l'Agenda 2063 : « l'Afrique que nous voulons » adopté au vingt-quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine,

Reconnaissant les efforts déployés par les États membres et les autres parties prenantes pour mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063,

Considérant le rôle crucial des jeunes dans le programme de transformation du continent,

Se félicitant de la présence pour la première fois dans le programme du Forum régional des examens locaux volontaires et *soulignant* le rôle essentiel des examens locaux volontaires dans la localisation et le renforcement de l'examen national volontaire ainsi que dans la mise en œuvre effective du Programme 2030 et de l'Agenda 2063,

Notant avec vive inquiétude que l'Afrique n'est pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable et que la décennie 2020-2030 ouvre une fenêtre d'opportunité pour mener des actions décisives à l'échelle continentale en vue de la réalisation des objectifs,

Soulignant avec vive inquiétude la menace existentielle que posent les

changements climatiques et la nécessité urgente de renforcer les ambitions en faveur d'une action climatique visant à en éviter les effets catastrophiques dans le cadre de la réalisation de plusieurs objectifs,

Réaffirmant notre engagement en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre de l'Agenda 2063,

1. *Engageons* tous les pays africains à revoir d'urgence les cadres de mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, à aligner leurs plans de développement nationaux sur les principes des deux programmes et à lancer des programmes et des projets pour honorer les dix engagements d'action énoncés dans la déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable et *invitons* les équipes de pays des Nations Unies à apporter un appui fort, coordonné et cohérent aux États membres à cet égard ;

2. *Engageons également* tous les pays africains à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies nationales d'appui à la décennie d'action, qui soient centrées sur l'homme, inclusives et intégrées dans leurs plans nationaux de développement et leurs processus d'établissement de budgets et, à cet égard, à renforcer les mécanismes de mobilisation des ressources au niveau national et à utiliser judicieusement les ressources destinées au financement des deux programmes ;

3. *Engageons en outre* tous les pays africains à mettre en œuvre les messages clefs du Forum régional ;

4. *Invitons* la Commission économique pour l'Afrique et ses partenaires à accroître leur appui aux efforts de renforcement des capacités des États membre en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie régionale d'appui à la décennie d'action et de réalisation des Nations Unies pour le développement durable au moyen d'interventions ciblées et d'activités de renforcement des capacités dans des domaines porteurs de transformation comme l'action climatique, l'éducation des jeunes, la promotion de l'esprit d'entreprise et de l'innovation, l'autonomisation des femmes, le développement de systèmes alimentaires ; la collecte de données et de statistiques, le développement du commerce, la mise au point d'outils pour l'examen volontaire national et local, la planification intégrée, le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports fondés sur des données probantes, le développement de la science, de la technologie et de l'innovation, et le renforcement de la participation des parties prenantes ;

5. *Invitons également* la Commission économique pour l'Afrique à rendre compte chaque année au Forum régional africain pour le développement durable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie régionale d'appui à la décennie d'action et de réalisation pour le développement durable ;

6. *Prions* le Gouvernement zimbabwéen de présenter ces messages au nom de l'Afrique au Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra à New York du 7 au 16 juillet 2020 sous les auspices du Conseil économique et social, ainsi qu'aux différents forums mondiaux, régionaux et sous-régionaux afin de promouvoir la mise en œuvre accélérée du Programme 2030 et l'Agenda 2063.